

REGLEMENT



PRO EVENTS

contact@proevents.nc

Tél : 809729

L'événement caritatif pour tous

Distances : 5km de Marche Solidaire, 10km Run Urbain

1. L'ÉVÉNEMENT

La Stache est une manifestation sportive et solidaire organisée par PRO EVENTS le samedi 7 novembre 2026 à Dumbéa, comprenant une marche solidaire non chronométrée d'environ 5 km et une course pédestre chronométrée de 10 km sur route.

2. L'ÉPREUVE

Toute l'épreuve se déroule à pied sur les sentiers, route et voie de transport en commun de la commune de Dumbéa.

La **Stache** comporte :

Un parcours de 5KM ne présentant aucune difficultés techniques et restant accessibles à tous les niveaux de pratique, tous les âges, tous les handicaps.... Elle permettra à chacun de se faire plaisir en toute sécurité, en faisant un geste caritatif.

Un parcours urbain de 10km pour 140m de D+ sur route sans aucune difficultés techniques, accessibles aux participants désireux de se challenger sur un parcours chronométré

La distance de la marche est donnée à titre indicatif et pourra être adaptée pour des raisons de sécurité.

Toute modification rendue nécessaire par un impératif de sécurité pourra entraîner la modification, le report ou l'annulation de l'épreuve ou de son classement officiel.

Stache	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
Marche (porte bébé autorisé)	5 km	99 D+	4 ans (2022)	7/11	17H30	Dumbea Mall

Stache Run	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
Chrono ou Non chrono	10 km	140 D+	16 ans (2010) ou 10 ans (2016)	7/11	17H	Dumbea Mall

L'organisateur a balisé les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, aux conditions définies ci-dessous :

La Marche solidaire est accessible à tous et non chronométrée à partir de 4 ans (né en 2022).

La marche est ouverte à toutes et à tous. Elle a pour objectif de sensibiliser le public aux cancers masculins, notamment au cancer de la prostate, et de collecter des fonds au profit de l'Association des malades du cancer.

Les femmes pourront y participer en arborant leur plus belle moustache postiche/maquillage !!!

Il n'y aura donc besoin d'aucun certificat médical cependant en cas de signes ou troubles précédant l'événement il est vivement conseillé de consulter un médecin.

Le RUN **10km** est accessible à tous en chronométré à partir de 16 ans (né en 2010) et non chronométré à partir

REGLEMENT

de 10 ans (2016)

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation. Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons présents potentiellement sur les parcours, les routes de Dumbéa n'étant pas fermé au public ni à la circulation pour l'événement. L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

L'inscription en mode Chrono dans une épreuve permet d'obtenir son temps et d'être classé dans sa catégorie d'âge. Il y aura des classements pour les Femmes et des classements pour les Hommes.

La participation à l'**épreuve chronométrée** est soumise au respect des conditions de licence et de santé applicables à la date de la manifestation.

a. Participants majeurs

Pour les participants majeurs, la participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur de l'un des justificatifs suivants :

- une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running**, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA, notamment les licences **Santé** et **Encadrement**, ne sont pas acceptées ;

ou

- une **attestation (papier, électronique ou sous forme de QR Code)** indiquant que le participant a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée, dans les conditions fixées par celle-ci. A remplir ici <https://pps.athle.fr/> et à nous fournir.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date de la manifestation**.

b. Participants mineurs

Pour les participants mineurs, la participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- d'une autorisation parentale et
- soit d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running**, délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA, notamment les licences **Santé, Encadrement et Découverte**, ne sont pas acceptées. La licence Athlé Entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA ;

ou

- d'un **questionnaire relatif à l'état de santé**, renseigné conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. <https://pps.athle.fr/>

Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

À défaut, elles sont tenues de produire un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition**, datant de moins de six mois.

c. Participants étrangers

Lorsque les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, celui-ci doit être rédigé en **langue française**, daté et signé, et permettre l'authentification du médecin, que celui-ci soit établi ou non sur le territoire national.

Lorsque le certificat médical n'est pas rédigé en français, une **traduction en français** doit être fournie.

d. Contrôle des justificatifs

REGLEMENT

Les justificatifs requis devront être transmis selon les modalités définies par l'organisateur et être valides à la date de l'épreuve.

Tout participant ne pouvant présenter un justificatif conforme aux dispositions ci-dessus pourra se voir **refuser la participation à l'épreuve, sans possibilité de prendre le départ.**

Il est OBLIGATOIRE de porter le Tee shirt de la STACHE pour prétendre au départ de la MARCHE SOLIDAIRE, tenue libre pour le Run.

Les Portes bébé sont autorisés sur la marche.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

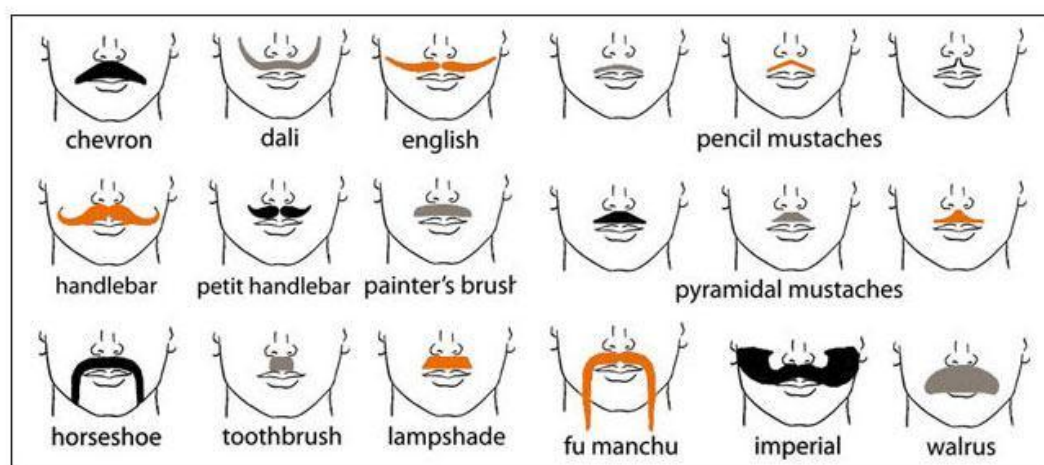
4. CHRONOMETRAGE

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE.NC avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : <https://www.proevents.nc/>

5. CATEGORIES ☺

MARCHE



RUN

Les participants ayant choisi l'option Chrono sont classés dans les catégories suivantes (âge au 31 Décembre 2026) :

- Scratch (toutes catégories d'âge confondues)
- Jeunes : 14-15ans
- Espoirs H et F : 16-17ans
- Séniors H et F : de 18 à 39 ans
- Masters 1 H et F : de 40 à 49 ans
- Masters 2 H et F : de 50 à 59 ans
- Masters 3 H et F : de 60 à 69 ans
- Masters 4 H et F : de 70 et +

REGLEMENT

6. RECOMPENSES

Seront récompensés :

MARCHE 5km

- La plus belle VRAI Moustache
- Le déguisement le plus original

RUN 10km

Monteront sur le podium et seront récompensés :

La première femme et le premier homme des catégories : Espoirs / Séniors / Master 1, 2, 3 et 4
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement Scratch

La remise des prix des épreuves aura lieu sur place une fois tous les participants arrivés ou au plus tard à 20h.

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. Les récompenses non retirées lors de la cérémonie ne seront pas remises ultérieurement, sauf décision contraire de l'organisation. L'absence d'un participant à la remise des prix ne modifie pas le classement officiel. Les participants doivent porter une tenue correcte et sportive (chaussures fermées) pour pouvoir monter sur le podium.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer son pack de course avec son tee shirt chez notre partenaire DUMBEA MALL, Dumbea.

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

La MARCHE : Des chaussures fermées et le TEE SHIRT DE L'EVENEMENT.

La RUN : Des chaussures fermées.

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course.

Il est vivement conseillé de prendre son téléphone portable avec soi, suffisamment d'eau pour la durée estimée (minimum 500ml/h), de mettre une casquette et de la crème solaire ;

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site inlive.nc.

L'inscription sur place sera possible le jour de l'événement à l'ouverture du village, payable en espèces

REGLEMENT

uniquement, majorée de 500f et en fonction des tee shirts de l'événement restant.

Les inscriptions prendront fin le Jeudi 5 novembre à 22h, sans exception.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Stache MARCHÉ :

Inscription comprenant le tee shirt :

Gratuit en dessous de 4 ans

Solo 2200 F

Duo 4200 F (2100f par personne)

Trio 6000 F (2000f par personne)

Stache RUN :

Inscription comprenant le tee shirt :

Solo 3000 F

Pour pouvoir choisir sa taille, l'inscription devra être faite avant le 25 Octobre 2026, passé cette date, la taille sera choisie au moment du retrait en fonction des stocks disponibles.

Concours de la plus belle Moustache (vrai moustache) :

Inscription :

GRATUIT

Dons spontanés :

1000 / 2000 / 5000 F

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse email
- Numéro de téléphone portable
- Pour l'option Chrono : le titre de participation du Pass de Prévention de Santé (PPS) pour les majeurs et le titre de participation des mineurs, tous deux à remplir ici <https://pps.athle.fr/> ou la licence sportive fédérale et le nom du club

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire **avant le dimanche précédant la clôture des inscriptions soit le Dimanche 1^{er} novembre à 23h59**, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription (30% de déduction pour frais de plateforme et frais bancaire). Passé cette date, aucun remboursement ne pourra

REGLEMENT

plus être réclamé.

10. RETRAIT DES PACKS

Afin de faciliter l'identification, chaque concurrent devra être muni de son tee shirt de l'événement fourni par l'organisateur pour la marche, et de son dossard pour la course. Ce Tee Shirt (obligatoire pour la marche) ainsi que les dossards de la course sont à retirer chez notre partenaire DUMBEA MALL avant la course ou sur place le jour J à partir de 15h.

Pour pouvoir choisir sa taille, l'inscription devra être faite avant le 25 Octobre 2026, passé cette date, la taille sera choisie au moment du retrait en fonction des stocks disponibles.

11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur les sites internet inlive.nc et proevents.nc. Chaque participant devra se trouver au départ de son épreuve à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tous les départs et arrivées se feront GEANT DUMBEA MALL à Dumbéa.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubanises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve sportive et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. HEURE DE FERMETURE DES PARCOURS

Le 10 km devra être terminé avant 19h30. Au-delà, les participants pourront être mis hors course et devront se conformer aux instructions de l'organisation.

REGLEMENT

14. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs tout au long des parcours avec des points d'hydratation et du ravitaillement solide.

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'une éco-cup individuelle.

15. ASSISTANCE EXTERIEURE

Toute assistance susceptible de procurer un avantage sportif injustifié à un participant est interdite. Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

16. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces publics et sites traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter ces espaces et sites et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

17. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve :

- Absence sur un contrôle de passage
- Non-respect du parcours
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler
- absence ou falsification du dossard ;
- cession de dossard ;
- raccourci ;
- comportement dangereux ;
- assistance interdite ;
- non-respect des signaleurs ;
- comportement antisportif ;
- insultes/agression ;
- jet volontaire de déchets.

18. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur le dossard du participant.

19. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

20. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation relative au classement devra être présentée au directeur de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats provisoires.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

21. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants à la Stache. La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Il appartient à chaque participant de vérifier l'étendue des garanties dont il bénéficie au titre de ses assurances personnelles et, le cas échéant, de sa licence sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens

REGLEMENT

personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : contact@proevents.nc.

23. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, émeutes, mouvement sociaux ou autre), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement ainsi que les arrêtés, consignes de sécurité et prescriptions applicables aux espaces traversés par la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement lorsque les circonstances, les prescriptions administratives ou les impératifs de sécurité l'exigent. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des participants par tout moyen approprié.

25. TIRAGE AU SORT

La participation à l'évènement donne droit à l'inscription à un tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat supplémentaire, permettant de gagner des lots.

Un tirage au sort aura lieu après la remise des récompenses. Le numéro de dossard d'un des participants sera tiré au sort pour gagner un des lots offerts par les partenaires ou l'organisation. Le participant devra être présent pour pouvoir gagner son lot. Si le participant dont le numéro de dossard a été tiré au sort n'est pas présent lors de la remise des lots, le lot sera remis en jeu et un autre numéro de dossard sera tiré au sort.